



Compte rendu du conseil municipal du 14 Novembre 2016

Présents : GUILLET Nelly – JALLIFIER Rémy – OTTENHEIMER Thomas - TIMSONNET Philippe - PELLISSIER Denis - REGGIANNI Isabelle- Nicole GAMONET VIDAL Magalie ANTRESSANGLE

Excusés : TESTON Jonathan- Marlène BARBIER— Johann PONCON

Secrétaire de séance : Isabelle Reggiani

Autre(s) personne(s) présente(s) : Audrey Charrasson

L'ordre du jour a appelé les points suivants :

Ordre du jour

- Finances : Délibération Admission en non valeur /Vente coupe de bois/ dotation bourg centre
- Fusion Intercommunalité : Délibération sur la détermination du nombre de délégués du nouvel EPCI, de son nom et de son siège social
- Stations de la Drôme : Délibération pour fixer montant des redevances accès pistes
- Personnel : Délibération pour fixer critères évaluation 2016
- Numérotation Postale : Validation noms des voies
- Dénégement (Point avancement organisation, recrutement et conventions)
- Extinction éclairage public
- Travaux salle des fêtes
- Questions Diverses

1. Finances :

A la demande de la trésorerie, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'admission en non valeur d'une créance de plus de 3 ans. Pour mémoire, une créance est admise en non valeur lorsque tous les recours pour en obtenir le règlement n'ont pas abouti. Par manque d'éléments justificatifs, la décision est ajournée en attente de justificatifs complémentaires de la trésorerie.

Concernant la vente des coupes de bois, la parcelle 11 avait été retirée de la vente des coupes d'automne car une seule offre avait été reçue et à un niveau très inférieur à l'estimation. Une négociation à l'amiable s'est engagée par la suite et une offre intermédiaire a été proposée. Devant l'obligation de répondre rapidement, Thomas Ottenheimer et Denis Pellissier informent le Conseil qu'ils n'ont pas pu consulter l'ensemble des élus et ont pris la décision d'accepter cette offre après consultation de quelques conseillers et membres de la commission environnement et l'ONF. Bien qu'inférieure aux estimations établies en début d'année, cette offre a été jugée acceptable au regard de la situation du marché du bois et de la situation financière de la commune.

Concernant la dotation Bourg Centre, malgré les courriers de soutien transmis par tous nos sénateurs et députés, le Ministre de l'Aménagement et du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales a donné une fin de non recevoir à notre demande de révision dotation bourg centre mais nous a encouragés à prendre contact avec la Préfecture pour étudier notre dossier.

2. Fusion Intercommunalité

La fusion entre la CCV et la CCPR sera effective au 1er janvier 2017, le siège social de ce nouvel EPCI est fixé à St Jean en Royans et cette nouvelle intercommunalité prendra le nom de Communauté des Communes du Royans Vercors. Le nombre de délégué a été fixé à 33, répartis selon la règle de droit commun comme suit :

SAINT-JEAN-EN-ROYANS	10 sièges
SAINT-LAURENT-EN-ROYANS	4 sièges
SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS	2 sièges
CHAPELLE-EN-VERCORS	2 sièges
SAINT-THOMAS-EN-ROYANS	2 sièges
SAINTE-EULALIE-EN-ROYANS	1 siège
ORIOLE-EN-ROYANS	1 siège
SAINT-MARTIN-EN-VERCORS	1 siège
SAINT-AGNAN-EN-VERCORS	1 siège
VASSIEUX-EN-VERCORS	1 siège
SAINT-JULIEN-EN-VERCORS	1 siège de droit
BOUVANTE	1 siège de droit
LA MOTTE-FANJAS	1 siège de droit
SAINT-MARTIN-LE-COLONEL	1 siège de droit
ROCHECHINARD	1 siège de droit
LEONCEL	1 siège de droit
ECHEVIS	1 siège de droit
LE CHAFFAL	1 siège de droit

Toutes ces décisions doivent être validées par délibération par toutes les communes. **Validé à l'unanimité des présents**

3. Stations de la Drôme : Redevance Accès pistes

A l'approche de la saison hivernale 2016/2017, il convient aux communes concernées de délibérer sur les tarifs des forfaits nordiques proposés par le Service Développement Montagne du Conseil Départemental. Soumise au vote cette proposition est **validée à l'unanimité des présents**

4. Personnel : Délibération pour fixer critères évaluation 2016 :

L'entretien professionnel des agents des collectivités est rendu obligatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation qui est abandonnée et caduque dans toute la fonction publique. Ce dispositif concerne tous les fonctionnaires de la collectivité et s'applique obligatoirement pour l'évaluation des activités postérieures au 1^{er} janvier 2015.

En conséquence, le conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'instauration de l'entretien professionnel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires, en lieu et place de la notation, et de fixer comme suit les critères à partir desquels la valeur professionnelle est appréciée :

La commission personnel propose de fixer comme suit les critères à partir desquels la valeur professionnelle est appréciée :

Les résultats professionnels :

- Implication dans le travail
- Fiabilité et qualité du travail effectué
- Assiduité
- Disponibilité
- Initiative

Les compétences professionnelles et techniques :

- Compétences technique de la fiche de poste
- Connaissance de l'environnement professionnel
- Appliquer les directives données
- Adaptabilité aux évolutions des nouvelles technologies
- Réactivité

Les qualités relationnelles :

- Travail en équipe
- Relations avec les élus
- Relations avec le public
- Aptitudes relationnelles dans l'environnement professionnel

L'évaluation de ces 4 critères intervient sur une échelle de 3 niveaux (inférieur, conforme ou supérieur aux attentes).

Les capacités d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur :

- Animer une équipe
- Evaluer les résultats
- Organiser
- Faire circuler les informations nécessaires à l'efficacité de l'équipe et des individus
- Contrôler

Ces propositions sont validées à l'unanimité des présents

5. Numérotation Postale : Validation des noms de voies et de place pour le raccordement postale :

Les élus doivent entériner définitivement les dénominations des voies et places de la commune. Le processus de la numérotation postale touchant à sa fin, ces éléments vont être transmis aux entreprises, au service du cadastre... pour qu'ils puissent intégrer ces nouvelles données. Soumises au vote, les propositions de dénomination proposées par le groupe de travail sur la numérotation (voir ci-dessous) sont ***validées à l'unanimité des présents***

La numérotation sera finalisée au 1er semestre 2017 avec la fabrication des plaques de rues, des numéros, un certificat d'adressage sera adressé à chaque habitant (réflexion en cours sur la manière d'adresser ce certificat et la distribution des numéros)

Voies existantes
Avenue des Planeurs
Avenue du Mémorial
Avenue Georges Magnat
Avenue Jacques Roux
Impasse de la Tube
Passage de la Pouillette
Place de la Bascule
Place de la Fontaine
Place des Martyrs du 21 Juillet 1944
Place du 19 Mars 1962
Rond Point des 5 Communes Compagnons de la Libération
Rue Côte Louvière
Rue de la Pouillette
Rue de l'Abbé Gagnol
Rue des Maquis
Rue des Moulins à Vents
Rue des Petits Cochons
Rue des Peyres
Rue du Fourn
Rue du Lavoir
Rue du Presbytère
Nouvelles Voies
Allée des Prés du Moulin

Allée du Veymont
Chemin de Beaume-Ranque
Chemin de Chante-Caille
Chemin de chez Lilou
Chemin de Jossaud
Chemin de la Grande Fontaine
Chemin de la Mare
Chemin de la Mure
Chemin des Chapotiers
Chemin des Chaux
Chemin des Drayes
Chemin des Loubières
Chemin des Renoulières
Chemin des Rulons
Chemin du Chaumas
Chemin du Pré
Chemin du Souillet
Chemin du Vilandet
Impasse Côte Louvière
Impasse du Chaumas
Impasse du Gros Rocher
Impasse du Veymont
Montée de la Charose
Route de La-Chapelle-en-Vercors
Route de l'Echauda
Route de l'Hâle
Route de Rochebonne
Route des Granges
Route du Château
Route du Col de La Chau
Route du Col de Rousset
Rue des Erables

6. Déneigement

Thomas Ottenheimer soumet la proposition de lettre d'organisation du déneigement qui sera présentée lors de la réunion publique du 22 novembre et diffusée par courrier à l'ensemble de la population ainsi que la lettre d'information aux hébergeurs. Il demande au Conseil Municipal de trancher les derniers points en attente :

- Déneigement de la route communale du Musée de la Préhistoire

Le Conseil Départemental, ayant équipé Mr Antressangle d'une étrave, ne souhaite plus déneiger la portion de route communale menant au Musée de la Préhistoire et souhaite que la commune la confie à Mr Antressangle. Après présentation de l'offre de Mr Antressangle, et après avoir regretté l'absence réelle de choix laissé par le Département, *le Conseil Municipal valide à la majorité des présents par 6 voix Pour et 1 abstention (Rémy Jallifier)* la décision de déléguer à Mr Antressangle la gestion de cette route sous la coordination de la commune (Magalie Antressangle ne participe pas au vote).

Cette décision ne deviendra officielle qu'une fois signée la convention de mise à disposition de l'étrave entre Mr Antressangle et le Département. En effet, il est rappelé que la commune ne peut sous traiter le déneigement de

portions de route communale à un agriculteur que si celui-ci dispose d'un équipement mis à disposition par une collectivité.

- Dénéigement du parking de l'Echauda

Suite à la réunion avec les équipes du service des routes de la Chapelle, le déneigement de la route et du parking sera conjointement géré par les services départementaux et la commune, la commune restant prioritaire. Concernant le parking, le Conseil Municipal souhaite que le financement soit discuté avec le département. *Ce mode opératoire est validé à l'unanimité des présents.*

- Pose filets anti congères

Les emplacements des filets anti congères de la commune et du département sont présentés aux élus et seront présentés à la population lors de la réunion publique du 22 Novembre et de la diffusion de la note d'organisation

- Décision acquisition gravillonneuse

Concernant la gravillonneuse, Thomas Ottenheimer rappelle la décision du Conseil Municipal de conditionner son acquisition à l'obtention d'une subvention et informe que le Conseil Départemental a donné son accord pour rendre cette acquisition exceptionnellement éligible à la dotation cantonale et donc au versement d'une subvention de 50%. Cet accord sera formellement confirmé le 05 Décembre lors de la réunion de la commission permanente du Conseil Départemental. Toutefois, compte tenu des stocks disponibles et des délais d'approvisionnement, Thomas Ottenheimer sollicite l'accord du Conseil Municipal pour passer commande immédiatement sans attendre la confirmation officielle du 05 décembre. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour procéder immédiatement à l'acquisition de cette gravillonneuse.*

7. Extinction éclairage nocturne

En octobre dernier, le Conseil Municipal avait acté le principe d'éteindre l'éclairage public du village de minuit à 05h du matin pour une période test d'un mois. Ce projet d'extinction a été évoqué lors de la réunion publique du 28 Octobre dernier. Après un tour de table des conseillers, il semble que ce projet n'ait pas suscité d'opposition(s) ou critique(s) particulière(s). Aussi, Thomas Ottenheimer propose au conseil Municipal d'entériner définitivement la décision d'extinction nocturne du village de minuit à 05h du matin. Soumise au vote, *cette proposition est acceptée à la majorité par 6 voix Pour et 2 Abstentions (Magalie Antressangle et Nelly Guillet).*

8. Travaux salle des fêtes : choix de l'électricien

Dans le cadre des travaux de mise aux normes et de rénovation de la salle des fêtes, le Conseil Municipal a décidé d'engager sans tarder les travaux de rénovation électrique et indépendamment du reste du projet. Pour cela, 3 devis ont été reçus

Entreprise Pinchinot :	8 648.90 € HT
Entreprise Led Elec :	8 756.80€ HT
Entreprise Marc Feret :	5 700€ HT

Ces différents devis ont été soumis à l'entreprise Socotec qui a réalisé au printemps dernier le diagnostic des installations. Il ressort que les devis des entreprises Pinchinot et Led Elec répondent parfaitement aux exigences du cahier des charges fixé par Socotec mais que le devis de l'entreprise Feret n'est pas suffisamment détaillé pour s'assurer qu'il réponde parfaitement aux exigences de Socotec. Contacté, l'entreprise Feret certifie que son devis répond à toutes les exigences de Socotec et s'engage à ne pas facturer de plus value dans l'hypothèse où Socotec constaterait à posteriori des manques ou des erreurs dans la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de retenir l'offre de l'entreprise Feret tout en regrettant de ne pas pouvoir retenir l'entreprise Pinchinot dont la disponibilité pour la commune est unanimement reconnue.

9. Comptes rendus réunions

- Préparation réunion publique

Thomas Ottenheimer soumet au Conseil Municipal la présentation qu'il souhaite faire lors de la réunion publique du 22 Novembre prochain.

- Réunion Conseil Départemental

Le 24 Octobre dernier, Mr Labaune et Lanffray, Président et Vice Président du Conseil Départemental, présentaient, à Saint Jean en Royans, les projets de développement touristiques et la mise en valeur des routes pour le Royans Vercors. Denis Pellissier, qui représentait la commune à cette réunion, fait la synthèse des projets présentés :

- Pour le tourisme :

Fermeture de la Porte de Carri

Souhait d'arrêt de l'activité du Grand Echaillon avec vente, mais à la demande de la commune de Léoncel poursuite de l'activité pour la saison prochaine uniquement, afin de ne pas dévaloriser l'outil.

Mise en vente du Chalet Famille, de la crèche et du snack de Beurre pour le Col du Rousset

Mise en vente du restaurant de Font d'Urle et vente de l'auberge du Grand Echaillon (cf ci-dessus)

Investissements : projet de parkings à Font d'Urle, étude pour un télésiège au Col du Rousset, étude d'un télésiège supplémentaire à Font d'Urle mise en place d'un enneigeur à Font d'Urle et au Col du Rousset

Stade de Biathlon La Trompe, transfert de gestion au territoire après un effort d'investissement du Département

- Pour les routes

Souhait du Conseil départemental de valoriser les routes de Combe Laval et des Grands Goulets : Projet de passerelle piétonne aux Grands Goulets et de Skywalk/Belvédère à Combe Laval

Si les élus sont unanimes pour saluer les projets de valorisation des routes, ils émettent des réserves sur les investissements prévus pour les stations et en particulier les sommes prévues pour les parkings. Thomas Ottenheimer informe que les mêmes réserves ont été émises par les élus communautaires et qu'un courrier a été adressé au Conseil Départemental par Pierre Louis Fillet, Président de la CCV, pour demander à ce que ces projets soient discutés/partagés avec les élus du territoire.

- Réunion ACCA/ONF/Mushers/Service Stations

Le 04 Novembre dernier, une réunion organisée à l'initiative du Conseil Municipal a rassemblé l'ONF, les Stations de la Drôme, les représentants des mushers, les représentants de l'ACCA de Vassieux et les élus municipaux. L'objectif était de relancer un dialogue indispensable entre tous ces acteurs concernant l'usage partagé de notre territoire. Thomas Ottenheimer, Philippe Timsonet et Rémy Jallifier qui participaient à cette réunion pour le Conseil Municipal font un compte rendu de la réunion (Cf compte rendu de la réunion joint à ce compte rendu).

- Rencontre Mr Queinec (Responsable DDT nord Drôme)

Thomas Ottenheimer et Audrey Charrasson ont reçu le 10 novembre dernier Mr Queinec, responsable de la DDT Nord Drôme pour les questions d'urbanisme et en présentent le compte rendu aux élus. Cette réunion a été l'occasion de faire un point des dossiers d'urbanisme en cours sur notre commune, de comprendre et échanger autour du fonctionnement de l'instruction des dossiers par les services de l'Etat et d'aborder le dernier dossier litigieux de notre commune concernant la parcelle de Mr Molitor.

- Réunion Associations/commerçants

A l'initiative du Conseil Municipal, associations et commerçants se sont réunis le 31 Octobre. Bien que regrettant une nouvelle fois la faible participation des commerçants (seuls 2 présents), les élus sont satisfaits de la qualité des échanges et du souhait manifesté par les associations présentes de se réunir rapidement pour réfléchir à l'organisation d'une fête du village. Il a été demandé au Conseil Municipal d'organiser une nouvelle réunion le vendredi 25 Novembre prochain à 20h30.

○ Comité Syndical du PNRV

Thomas Ottenheimer fait un rapide compte rendu du Comité Syndical du 15 octobre dernier qui s'est tenu à Vassieux et au cours duquel un nouveau Président a été élu et une nouvelle équipe mise en place. En marge de ces débats, ce comité syndical a été l'occasion, lors du mot d'accueil, d'attirer l'attention des élus sur la vétusté de la salle des fêtes et en appeler à l'aide financière des possibles financeurs présents. Cet appel a été suivi d'un engagement de Mme Le Sous Préfet de soutenir ce projet.

○ Conseil National des Communes Compagnons de la Libération

Thomas Ottenheimer informe des démarches toujours en cours dans la réorganisation du Conseil National des Communes Compagnons de la Libération et de la réunion d'un nouveau CA le 28 novembre prochain à Paris. Il souhaite profiter de la réunion publique pour réfléchir à l'implication de la population dans la pérennisation de l'ordre de la Libération et du rôle de notre village.

10. Questions Diverses et tour de table

Thomas Ottenheimer informe

- des échanges en cours avec Veolia pour clarifier la problématique des rendements
- de l'AG de Vespa le samedi 26 novembre à 18h30 et du Téléthon le 02 Décembre
- de la réunion des communes forestières le 16 Décembre à 14h à Vassieux
- de la réunion d'un CA de la Gélinotte le 30 Novembre suite à la décision du Conseil Municipal

La séance est levée à 23H30
Prochain Conseil Mardi 13 décembre à 20h30

Le secrétaire de Séance,
Isabelle Reggianni



Vassieux-en-Vercors
Commune Compagnon de la Libération

Compte rendu réunion mushers/Stations de la Drôme/ONF/ACCA Vassieux/Conseil Municipal Vassieux **04 Novembre 2016**

Participants : Marc Obussier (Directeur Stations Vercors)–Patrick Mehidi (Service Economie montagnarde Drôme)– Alexandre Bringard (vice Président Vertaco mushing Club)–William Rabasse (Président Association des Mushers Pro)–Xavier Charasson (Vice Président ACCA)–Marcel Jallifier (Président ACCA)–Eric Rousset (ONF)–Colas Rysiewicz (ONF)–Yves Pesenti (ONF)–Laurent Gonsolin (Propriétaire Echauda)–Rémy Jallifier (Conseiller Municipal Vassieux)– Philippe Timsonet (Conseiller Municipal Vassieux)– Thomas Ottenheimer (Maire)

L'objectif de la réunion était de réunir autour d'une même table tous les acteurs des activités intervenants sur le territoire de la commune de Vassieux et d'instaurer un dialogue indispensable à la bonne coordination de l'ensemble de ces activités.

Concernant l'usage partagé des pistes forestières en hiver, il a été convenu :

- La décision sur l'ouverture ou non des pistes aux activités nordiques sera prise par la Direction des Stations. Cette décision s'imposera à tous.
- L'état d'ouverture des pistes sera communiqué chaque jour par la Direction des stations à tous les acteurs concernés. En plus des participants à cette réunion, cette diffusion devra être élargie à l'Office de Tourisme, aux propriétaires de chasses privées et exploitants forestiers (liste à communiquer par l'ACCA ou l'ONF)
- Le service des stations améliorera la signalétique aux départs des pistes de musher. Les panneaux signalétiques reprendront les informations sur l'ouverture des pistes ainsi qu'un rappel synthétique des règles à respecter par tous.
- Une amélioration de la signalétique des pistes est également à envisager pour éviter les « pistes sauvages ». La relecture du guide du musher sera l'occasion pour les mushers, l'ONF et les stations de s'assurer de la concordance des cartes.

Concernant le guide du musher, édité par le Vertaco Mushing Club en partenariat avec le Conseil Départemental, il a été convenu que la relecture et la diffusion de ce guide seraient élargies à tous les acteurs présents à cette réunion ainsi qu'à l'Office de Tourisme avec l'objectif de faire remonter à Alexandre Bringard toutes les remarques/corrections/ajouts/modifications à envisager. Il a ensuite vocation à être diffusé au plus tôt et largement.

Concernant le parking de l'échaudât

- Le bac de compost est sous la responsabilité des stations et sera systématiquement vidé en fin de saison hivernale (au minimum). Compte tenu des risques sanitaires, la question du maintien de ce bac est posée ?
- Le stationnement est interdit la nuit (Les stations de la Drôme doivent vérifier la présence du panneau d'interdiction à l'entrée du parking). La problématique du stationnement de véhicules de particuliers partant dormir au refuge de Vassieux reste à clarifier.
- Le déneigement du parking de l'Echauda reste à clarifier entre la commune de Vassieux et le service des routes du département. Les élus de Vassieux tiendront informés l'ensemble des participants de l'avancée des discussions.

Concernant les véhicules motorisés autorisés sur les chemins forestiers, l'ONF précise/rappelle

- En hiver, les scooters/motoneige ne sont autorisés qu'aux professionnels (secours-personnel des stations). Tout autre usage est strictement interdit et passible de verbalisation.
- En période hors neige, l'utilisation des quads est autorisée sur les routes forestières mais interdit sur tous les autres chemins forestiers.

Concernant le **stade de biathlon**, il est rappelé que l'accès aux activités de mushing est interdit sur l'espace du stade et que deux routes forestières le contournent. Les Stations de la Drôme renforceront la signalétique aux abords du stade avec indication d'un sens de rotation pour les usagers du stade.

En fin de réunion, un tour de table permet d'aborder sur les points suivants :

- Attentes des mushers pro locaux par rapport à l'organisation de la Vercors Quest soutenue par le Département de la Drôme. Patrick Mehidi prend bonne note des demandes exprimées.

- Demande des mushers d'une étude sur le rôle économique de la profession. Patrick Mehidi répond que cela ne pourrait se faire qu'en réponse à une commande politique. Thomas Ottenheimer, en tant que Président de l'Office de Tourisme, précise que les acteurs économiques et touristiques pourraient être à l'initiative, en partenariat avec l'OT, de questionnaires clients visant à mieux connaître les touristes, leurs motivations, leurs attentes (...)
- Demande d'une liste d'hébergeurs pouvant accueillir des chiens. A voir avec l'Office de Tourisme ?
- Interrogation sur un parking à l'entrée de Vassieux. La commune précise que le parking de l'aire de camping car sera déneigé (mais pas prioritairement) et que le parking dit « Balladur » est désormais interdit au stationnement puisqu'il est réservé à la bascule ONF
- Interrogation sur le damage des pistes de Vassieux et la liaison avec le stade de Biathlon. Marc Obussier précise que ce damage n'est pas simple, requière de bonnes conditions d'enneigement et précise qu'il n'est pas prioritaire.

En conclusion de la réunion, il est convenu qu'une nouvelle réunion serait organisée à la fin de la saison hivernale.